



Les incontournables : LA NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE

Réseau développement mutuelle MGEN

Le contexte : un processus de référencement qui introduit la concurrence...

Historiquement non marchande et solidaire par une adhésion volontaire en nombre, la protection sociale des agents de la fonction publique fait désormais l'objet d'une mise en concurrence, par son fractionnement entre différents opérateurs assuranciers référencés par les ministères. Pour notre mutuelle, qui assure depuis 70 ans la gestion sécurité sociale et complémentaire santé de la très grande majorité des agents des ministères qui lui sont confiés, la nécessité de faire face aux évolutions règlementaires s'est imposée.

Au-delà de la nécessaire refonte des offres, la première étape :

- Préserver les effectifs salariés/militants et la qualité de service, sans mobilité contrainte dans les sections départementales :

Jusqu'ici sur une activité calculée en fonction du nombre de personnes gérées, les équipes des sections départementales, qui assurent le service aux adhérents, avec l'appui des centres de gestion et de contact, doivent faire face à une nouvelle règle garante de leur pérennité.

- Cette dernière impose de **tenir compte du potentiel de développement de leur secteur géographique et d'en assurer le suivi pour la bonne santé économique de notre mutuelle qui doit rester forte.**
 - Les effectifs se sont retrouvés en « décalage » face à cette « nouvelle donne commerciale.

La dimension régionale impulsée par « ambition réseau » a pris tout son sens :

- En permettant de **mutualiser les moyens humains et compétences départementales à l'échelle de la région.** Tout en préservant les effectifs des mobilités contraintes, le concept de « multi-proximité » a renforcé la présence MGEN auprès des adhérents et produit du développement.

Accueil physique de proximité, centres de contact et accessibilité des services digitaux forment une synergie efficace en matière d'accueil, service et développement/fidélisation.

Les centres de gestion assurent leurs missions en toute complémentarité, dans ce même esprit de transformation digitale incontournable qui doit être apprivoisé à l'avantage de tous.

A la suite de cette expérimentation de 18 mois « ambition réseau » devient « la nouvelle organisation territoriale ».

Celle-ci fait l'objet d'un protocole négocié, entre employeur et organisations syndicales.

Elle doit permettre de **donner les moyens et produire les postures favorables et adaptées au développement de la mutuelle sur l'ensemble du territoire.**

La méthode consiste à **proposer de nouveaux modèles d'organisation du travail**, pour relever les défis qui sont ceux de la concurrence, avec des pratiques *bien à nous*, élaborées, expérimentées, validées ensemble, par et pour des collectifs de terrain.

Cela, dans le cadre de **concertations locales et d'expérimentations de formules les plus adaptées au terrain**, dans le respect des équipes, *avec de nouveaux moyens et des contreparties indispensables au soutien des dynamiques collectives, dans la reconnaissance de vos implications individuelles.*

C'est ce que nous souhaitons à la **CFDT**. C'est sur ce terrain qu'on peut tous se retrouver pour gagner la partie.

Une nouvelle période expérimentale de 24 mois, un rendez-vous, chaque trimestre :

Les commissions de suivi de la nouvelle organisation territoriale feront l'objet de bilans et d'échanges concernant les innovations organisationnelles qu'auront décidé les équipes, pour mener au mieux leurs missions au sein des sections départementales, dans l'enceinte régionale.

L'objectif est de mesurer le bien-fondé de la démarche en évaluant les résultats obtenus par l'implication des équipes, mais aussi, principalement, en veillant au bien-être de tous les acteurs, en neutralisant ce qui ne fonctionne pas, là où ce serait le cas.

L'action salarié/militants est complémentaire et surtout, unique, dans les modèles de développement de ce nouveau marché de la santé que l'on nous a fabriqué. Cette action, concertée, ce « **on est des vôtres** » est un avantage stratégique certain, une spécificité historique, aujourd'hui enviée, car **il convient particulièrement lorsqu'on s'adresse au public « affinitaire » des agents de nos ministères... d'en être issu.**

Aussi, être l'opérateur santé historique est un ancrage unique. Se donner les moyens de développer des solutions sur un secteur que l'on sait pratiquer avec expertise, apporte aux équipes une longueur d'avance et font de la MGEN, un redoutable concurrent.

De notre capacité à travailler ensemble, de la qualité de nos productions collectives en matière d'organisation du travail, dépendront beaucoup de bonnes choses pour l'avenir.

C'est avec confiance, vigilance, et toute notre combativité, syndicale et mutualiste, que nous sommes très sérieusement mobilisés avec vous.

La CFDT tient à la disposition de ses adhérents et des salariés du groupe une information. C'est un relais d'échange permanent, pour débattre et construire des organisations humaines, innovantes et que nous souhaitons respectueuses du bien-être, avec toujours une écoute, des dispositifs aidants, une entraide et des solutions qui ne laissent personne sur la touche.

Ses négociateurs, élus nationaux et relais locaux, vous accompagnent, pour organiser ensemble les incontournables de nos quotidiens professionnels.

En déclinaison du protocole actuellement soumis à signature, cette nouvelle organisation territoriale induit aussi des créations et évolutions de fonctions. Celles-ci sont, à ce stade, en cours de négociation. Les pesées de fonctions, les organigrammes associés, doivent être finalisés lors d'une Commission paritaire qui se tiendra mi-novembre. Les élus CFDT ne manqueront pas de compléter cette information au fur et à mesure de l'avancée des négociations.

Pour vous informer sur l'actualité syndicale à la Mgen, un seul clic :

www.cfdtgroupemgen.org/

Pour les prestations CE (tourisme ou œuvres sociales) : www.cceuesmgen.fr